

Conseil international du Café
134^e session
3-7 octobre 2022
Bogota (Colombie)

Limites maximales de résidus (LMR)

Contexte

1. L'Organisation internationale du Café s'est engagée à tenir les Membres informés des questions de sécurité sanitaire des aliments, en particulier en ce qui concerne les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides applicables au café. En juillet 2022, les Membres ont donc été priés de mettre à jour les détails des LMR pour les pesticides utilisés dans le processus de production du café (voir le document [ED 2411/22](#)).
2. Au 8 septembre 2022, l'OIC avait reçu des réponses du Brésil, de la Colombie, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique, de la Norvège, du Pérou, des Philippines et de la Suisse. En outre, des informations ont été mises à disposition par un pays non-membre, la Chine. Ce rapport consolide les informations d'une base de données sur les 43 produits chimiques applicables au café, en indiquant les LMR dans chaque pays pour lesquels des informations sont disponibles.
3. Les changements par rapport au rapport précédent publié en 2018 sont marqués et signalés en rouge.

Mesure à prendre

Le Conseil est invité à examiner ce document.

LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS

1. Le présent rapport contient des informations sur les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides applicables au café dans certains pays. Ces limites, ainsi que d'autres exigences sanitaires, phytosanitaires et techniques (SPS et TBT), peuvent affecter le commerce du café vert, torréfié et soluble.

2. Le tableau ci-joint liste les LMR des 43 pesticides applicables au café en grains (SB 0716) et au café torréfié (SM 0716) couverts par le *Codex Alimentarius* (deux premières colonnes). Le Codex a été établi en 1963 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) afin de fournir des normes alimentaires internationales harmonisées, des directives et des codes d'usages. Le Codex compte 189 membres et 225 observateurs. Les LMR des pesticides sont établies par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides, et les limites de 43 pesticides appliqués au café ont été inscrites en août 2018. Toutefois, le Comité examine de nouvelles limites sur une base annuelle, de sorte qu'il est conseillé aux membres de vérifier directement auprès du Codex. De plus amples informations sont disponibles à www.fao.org/fao-who-codexalimentarius.

3. Le tableau ci-après compare également les LMR du Codex avec les données des différents marchés d'exportation et d'importation qui ont communiqué les valeurs des LMR à l'OIC. Les informations fournies couvrent environ 62 % des exportations mondiales et 70 % des importations mondiales.

4. Les réglementations nationales sur les LMR de pesticides appliqués au café peuvent être classées en trois catégories :

- a) Conformes aux directives du Codex : Colombie*, Costa Rica et Cuba*.
- b) Conformes aux directives du Codex en association avec les normes définies par une ou plusieurs des entités suivantes : Communauté de l'Afrique de l'Est (EAS), Union européenne (UE), Agences de protection de l'environnement des États-Unis et du Japon. Les pays membres de cette catégorie sont : Le Cameroun, l'Équateur*, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, l'Ouganda, la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda.
- c) Normes nationales propres : Brésil*, UE, Ghana, Indonésie*, Japon, Kenya* et États-Unis*.

5. En outre, l'Angola, la Côte d'Ivoire, le Gabon, Haïti* et le Togo ont fait état d'une utilisation négligeable des pesticides, alors qu'aucune norme de qualité au niveau national n'a été définie par la Chine. Cependant, la zone de plantation de café dans la province du Yunnan (Chine) suit la norme de durabilité de base des 4C, qui contient trois listes de pesticides, classés en pesticides des Pratiques inacceptables, pesticides de la Liste rouge et pesticides de la Liste jaune.

* Comme indiqué dans le document [ICC-110-3 Rev. 2](#), 25 février 2013.

Le contenu de ce document est basé sur les informations du domaine public et mises à disposition par les Membres. Des efforts raisonnables ont été faits pour en assurer l'exactitude au moment de la publication. Toutefois, l'OIC ne garantit pas l'exactitude de ces informations et ne peut être tenue responsable des erreurs, inexactitudes ou omissions pouvant figurer dans le présent document.

Comparaison entre le Codex Alimentarius et certaines normes nationales

Pesticide	Codex Alimentarius	Année d'adoption	Union Européenne	Japon	Etats Unis	Brésil	RDC	Equateur	Ghana	Indonésie	Kenya	Rwanda	Ouganda
Aldicarb	0.10 mg/kg		0.10	0.10	0.10	0.10		0.10		0.10	0.10	0.10	0.10
Azoxystrobin	0.03 mg/kg	2014	0.03	0.05		0.05							
Benzovindiflupyr	0.15 mg/kg	2017		0.20		0.03							
Boscalid	0.05 mg/kg	2010	0.05	0.05		0.05							
Buprofezin	0.40 mg/kg	2015	0.05	0.40									
Carbendazim	0.10 mg/kg	2001	0.10	0.10								0.10	
Carbofuran	1.00 mg/kg	1999	0.05	1.00	0.10	0.10		0.10		0.10	0.10	1.00	
Chlorantraniliprole	0.05 mg/kg	2014	0.02	0.05		0.03							
Chlorpyrifos	0.05 mg/kg	2003	0.20	0.05	0.10	0.05		0.05	0.1 (UE) / 0.05 (Japon)	0.05	0.05		
Clothianidin	0.05 mg/kg	2011	0.05	0.05					0.05 (UE) / 0.02 (Japon)				
Cyantraniliprole	0.05 mg/kg	2016	0.05	0.05		0.01							
Cyhalothrin (y compris lambda-cyhalothrin)	0.01 mg/kg	2016	0.05	0.01		0.05							
Cypermethrins (y compris alpha- and zeta-cypermethrin)	0.05 mg/kg	2009	0.10	0.05	0.05	0.30	0.10	0.05	0.10 (UE) / 0.03 (Japon)	0.05	0.05	0.05	

Pesticide	Codex Alimentarius	Année d'adoption	Union Européenne	Japon	Etats Unis	Brésil	RDC	Equateur	Ghana	Indonésie	Kenya	Rwanda	Ouganda
Cyproconazole (Grains de café)	0.07 mg/kg	2014	0.10	0.10		0.20							
Cyproconazole (Grains de café, torréfiés)	0.10 mg/kg	2014	0.10	0.10		0.20							
Difenoconazole	0.01 mg/kg	2018		0.01		0.50							
Diquat	0.02 mg/kg	2014	0.02	0.02		0.10							
Disulfoton	0.20 mg/kg	1995	0.05	0.20	0.20	0.10				0.20		0.20	
Endosulfan	0.20 mg/kg	2007	0.10	0.10			0.10	0.10		0.10	0.10		
Ethiprole	0.07 mg/kg	2019		0.01		0.10							
Ethiprole (Grains de café, torréfiés)	0.2 mg/kg	2019				0.10							
Fenpropathrin	0.03 mg/kg	2015	0.02	0.03		0.50							
Fenpyroximate	0.07 mg/kg	2018		0.07		0.05							
Fluazifop-p-butyl	0.01 mg/kg	2017		0.01		0.03							
Fluensulfone	0.05 mg/kg	2021				0.20							
Flupyradifurone	0.9 mg/kg	2021				1.50							
Flutriafol	0.15 mg/kg	2012	0.15	0.20		0.05							
Fluxapyroxad	0.15 mg/kg	2019		0.2		0.20							
Fosetyl Al	30 mg/kg	2021				0.05							
Glufosinate-Ammonium	0.10 mg/kg	2013	0.10	0.10		0.05							
Haloxypop	0.02 mg/kg	2010	0.05	0.01		0.01							
Imidacloprid	1.00 mg/kg	2009	1.00	0.70	0.80	0.50	1.00		0.05				
Lufenuron	0.07 mg/kg	2019		0.01		0.05							
Metaflumizone	0.15 mg/kg					0.10							

Pesticide	Codex Alimentarius	Année d'adoption	Union Européenne	Japon	Etats Unis	Brésil	RDC	Equateur	Ghana	Indonésie	Kenya	Rwanda	Ouganda
Permethrin	0.05 mg/kg		0.10	0.05		0.01				0.05		0.05	
Phorate	0.05 mg/kg	2006	0.05	0.02	0.02								
Propiconazole	0.02 mg/kg	2008	0.02	0.02		0.05				0.10			
Pyraclostrobin	0.30 mg/kg	2007	0.30	0.30		0.50							
Saflufenacil	0.01 mg/kg	2012	0.03	0.03		0.03							
Spirodiclofen	0.03 mg/kg	2010	0.05	0.03		0.03							
Tebuconazole	0.10 mg/kg	2012	0.10	0.20	0.30	0.30							
Terbufos	0.05 mg/kg	2006	0.01	0.05	0.05	0.05				0.05		0.05	
Thiamethoxam	0.20 mg/kg	2011	0.20	0.20	0.05	0.10			0.05 (UE) / 0.02 (Japon)				
Triadimefon	0.50 mg/kg	2008	0.05	0.05		0.10	0.50	0.05		0.05	0.05		
Triadimenol	0.50 mg/kg	2008	0.05	0.10		0.50		0.10		0.10	0.10	0.10	

Notes : un blanc signifie que l'information n'a pas été déclarée ou n'est pas disponible.